

REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

3^{ème} 2CV CROSS de CHAVY 21,22 et 23 juin 2019

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA LA CHATRE organise les 21,22 et 23 juin 2019 une compétition automobile régionale de 2CV Cross intitulée 3^{ème} 2CV Cross de Chavy.

Cette compétition compte pour la Coupe de France 2019 de 2cv Cross et le Championnat de 2CV Cross 2019 de la Ligue du Centre-Val de Loire.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile *Centre-Val de Loire* le 16/04/2019 sous le numéro 015/2019 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 318 en date du 19/04/2019.

1.1. OFFICIELS

<i>Président du Collège des Commissaires Sportifs</i>	<i>Jean-Pierre TISLER</i>	<i>0417/5221</i>
<i>Membres du Collège</i>	<i>Jean-Claude DUMAS</i>	<i>1503/19186</i>
	<i>Henri JOANOVITS</i>	<i>1505/9113</i>
<i>Directeur de Course</i>	<i>Jean-Charles TISSIER</i>	<i>1503/11274</i>
<i>Directeurs de Course adjoints</i>	<i>Joël DORADOUX</i>	<i>1117/1383</i>
	<i>Alain CAILLE</i>	<i>1504/4822</i>
	<i>Joël GUERIN</i>	<i>1502/3984</i>
<i>Adjoints à la Direction de Course</i>	<i>Christelle HERHEL</i>	<i>1503/15545</i>
	<i>Patrick SIMON</i>	<i>1505/40422</i>
<i>Commissaire Technique Responsable</i>	<i>Olivier HERHEL</i>	<i>1503/15550</i>
	<i>Patrick DESBAIT</i>	<i>1503/9740</i>
	<i>Vincent PHILIPPON</i>	<i>1505/115581</i>
	<i>Manuel SANTOS</i>	<i>1503/16264</i>
<i>Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents</i>	<i>Cécile BEAU</i>	<i>1502/172903</i>
	<i>Maxime BEAU</i>	<i>1502/205585</i>

<i>Chronométrateur</i>	<i>Jean-Marie BLUTEUX</i>	<i>1466/9742</i>
<i>Commissaire responsable du Parc Fermé</i>	<i>Jean-François TOURY</i>	<i>1505/6206</i>
<i>Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain</i>	<i>Philippe AUBRUN-SASSIER</i>	<i>1505/4270</i>
<i>Médecin Chef</i>	<i>Docteur Claudine ASTIER</i>	
<i>Responsable du service presse</i>	<i>Lucie AUJARD</i>	

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif et l'organisateur technique sont l'ASA LA CHATRE.

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	<i>A réception du permis d'organiser</i>
Clôture des engagements	<i>Mercredi 12 juin 2019 à minuit</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Mercredi 19 juin 2019</i>
Date et lieu de la compétition	<i>21,22 et 23 juin 2019, circuit Maurice Tissandier MONTGIVRAY</i>
Vérifications	<i>21 juin 2019 de 16h15 à 19h30 22 juin 2019 de 08h00 à 11h30</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>22 juin 2019 à 10h30 salle du Collège des Commissaires Sportifs</i>
Briefing obligatoire	<i>22 juin 2019 à 11h45 à la Tour du circuit</i>
Horaire des essais libres	<i>22 juin 2019 de 09h00 à 11h30</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>22 juin 2019 de 13h30 à 15h00</i>
Horaire de la course	<i>Samedi 22 juin de 16h30 à 18h30 Dimanche 23 juin de 08h30 à 18h15</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>Dimanche 23 juin à l'issue de la finale</i>

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 21 juin 2019 de 16h15 à 19h30 et le 22 juin 2019 de 08h00 à 11h30, Tour du Circuit et Zone Technique.

Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du 20 juin 2019 le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 02 54 48 33 64.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Vincent PHILIPPON, 7 route de l'Orme Rateau 36400 LOUROUER St LAURENT

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au *mercredi 12 juin 2019* à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 60 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 120 € sans la publicité facultative de l'organisateur.

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra *pas* être pilotée par DEUX pilotes .

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Voitures conformes au Règlement général 2CV Cross et au règlement de la FFSA.

4.4. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

Le 3^{ème} 2CV Cross de Chavy se déroulera sur le circuit de CHAVY. Il est long de 962 mètres et la largeur est de 12 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 2 octobre 2017 sous le numéro 36 15 17 0279 RC Nat 0962.

L'accès au circuit se fait par la RD 940.

6.7. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé au **Bloc sanitaire du parc Concurrents**. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à la pré-grille et au PC Course. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 88 50 33 87

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes *aura lieu à la Tour du circuit le samedi 22 juin 2019 à 11h45.*

7.6. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 1235 € à savoir :

1^{er} 130 €, 2^{ème} 110 €, 3^{ème} 95 €, 4^{ème} 85 €, 5^{ème} 75 €, 6^{ème} 65 €, 7^{ème} 60 €, 8^{ème} 55 €, 9^{ème} 50 €, 10^{ème} 45 €, 11^{ème} 40 €, 12^{ème} 35 € et du 13^{ème} au 25^{ème} 30 € (y compris aux pilotes victimes d'abandon).

Consolante : 1^{er} 30 €, 2^{ème} 25 € et 3^{ème} 20 € (y compris aux pilotes victimes d'abandon).

10.3. COUPES

Une coupe sera remise à un commissaire.

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le 23 juin 2019 à l'issue de la finale et seront adressés par courrier.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste **8**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité **2 à poudre A B C, 9 kg**

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve **18**

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents **1**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation x oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges x non

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

Horaires détaillés de l'épreuve.

Essais libres : samedi 22 juin 2019 de 09h00 à 11h30 sur 3 tours.

Essais chronométrés : samedi 22 juin 2019 de 13h30 à 15h00 sur 3 tours.

Course : manches qualificatives (10 tours) samedi 22 juin de 16h30 à 18h00.

Quarts de finales (15 tours) et 2^{ème} manches qualificatives (10 tours) dimanche 23 juin de 08h30 à 12h10.

Demi-finales (15 tours) dimanche 23 juin de 15h00 à 15h40.

Consolante (8 tours) dimanche 23 juin de 17h00 à 17h30.

Finale (20 tours) dimanche 23 juin à 17h50.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

En pièce jointe

Concurrents et pilotes : le nombre maximal d'engagés est fixé à 80.

Une pénalité financière de **10 €** sera appliquée par l'organisateur pour tout engagement reçu après les délais ou sans règlement.

Voitures et équipements : chaque véhicule devra être équipé d'un transpondeur, le montage devra être validé par le Commissaire Technique Responsable de l'épreuve.

En cas de non fonctionnement du transpondeur, le pilote ne pourra prétendre à aucun classement.

Sites et infrastructures : paddocks : il sera attribué un espace de 70 m2 à chaque concurrent.

L'accès au pars concurrent sera limité à un camping-car OU un véhicule atelier par concurrent.

Tout autre véhicule devra être stationné au parking de l'Épingle

Les remorques devront être garées dans l'emplacement obligatoire prévu par l'organisateur.

En doublure de l'épreuve principale, il sera organisé une épreuve de Fol'Car.